



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 281/2023**

**SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

Nombre de membres  
• En exercice : 35  
• Présents : 27  
• Votants : 33

Pour : 33  
Contre : 00  
Abstention : 00

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

Acte publié le : *11* avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à quatorze heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le quatre avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

**Etaient présents**

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, M. Ronan PROTO

**Absents représentés**

M. Xavier MARQUOT représenté par Mme Joëlle EICKMAYER  
Mme Christine JOUFFRE représentée par Mme Christiane LAGIER  
M. Cédric ARCHIER représenté par Mme Catherine GASPA  
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON  
M. Nicolas ARNOUX représentée par M. Claude BOURGEOIS  
Mme Aline LANDRIN représentée par M. Jonathan ARGENSON

**Absents**

Mme Marie-France LORHO  
Mme Yannick CUER

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



**N° 281/2023**

Rapporteur : M Yann BOMPARD

**VENTE D'UN VEHICULE DE TYPE BALAYEUSE SUR LE SITE DE VENTE AUX ENCHERES AGORASTORE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Considérant qu'un contrat a été conclu en avril 2021, avec le site de vente aux enchères « AGORASTORE » pour la mise en vente des biens meubles de la Commune,

Considérant que dans le cadre de renouvellement de la flotte automobile, un véhicule de type balayeuse devenu obsolète a été mis en vente par la Collectivité ;

Considérant le rapport d'expertise du véhicule et l'estimation réalisée par la société KPI Groupe, spécialiste de l'expertise automobile :

Considérant l'offre de la société JOAQUIN LERMA SA pour un montant de 6946.00€ TVAC ;

Immatriculation	Date 1 <sup>ère</sup> mise en circulation	Kilométrages/ heures	Etat général	Estimation
Balayeuse BUCHER CYTICAT 5000	2013	9 582 heures	Correct	12 000 € TVAC

**A l'unanimité,**

### DECIDE

**Article 1 :** d'approuver la vente à la société JOAQUIN LERMA SA, sise à GANDIA (46702), Paseo de les Germanias 60, pour un montant de 6 946.00 € TVAC.

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente cession.



**LE MAIRE**  
**Yann BOMPARD**